

le mardi 8 juin 2004

13 h

Prière.

M. Holder offre ses condoléances au peuple américain et à la famille de feu Ronald Reagan (1911-2004), 33^e gouverneur de la Californie et 40^e président des États-Unis.

M^{me} Weir accueille à la Chambre Howard Pawley, né en 1934, qui a été député néo-démocrate de Selkirk et premier ministre du Manitoba (1981-1988).

Conformément au paragraphe 31(3) de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport annuel du commissaire aux conflits d'intérêts pour 2003-2004.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Carr :

57, *Loi sur l'optométrie de 2004*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. S. Graham donne avis de motion 105 portant que, le mardi 15 juin 2004, appuyé par M. Murphy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs à tous les membres du personnel de la Partie I qui ont été mis à pied au ministère de la Santé et du Mieux-être et ont été par la suite engagés à contrat dans la Partie III par l'une des régies régionales de la santé.

M. Albert donne avis de motion 106 portant que, le mardi 15 juin 2004, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout document concernant les démarches entreprises par votre ministère pour la création d'un fonds de compensation pour l'éradication de l'Anémie infectieuse du

saumon (AIS), y compris la correspondance, les télécopies, les notes de service, les courriers électroniques, les rapports, les propositions, les notes de breffage, les analyses, les recherches, les avis, les recommandations et les comptes rendus de réunion pour la période allant du 1er juillet 2001 au 8 juin 2004.

M. Albert donne avis de motion 107 portant que, le mardi 15 juin 2004, appuyé par M. Kenny, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout document concernant les démarches entreprises par votre ministère en vue de la création d'un programme de compensation financière et d'une assurance récolte pour l'industrie de l'aquaculture y compris la correspondance, les télécopies, les notes de service, les courriers électroniques, les rapports, les propositions, les notes de breffage, les analyses, les recherches, les avis, les recommandations et les comptes rendus de réunion pour la période allant du 1er juillet 1999 au 8 juin 2004.

M. Doucet donne avis de motion 108 portant que, le mardi 15 juin 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre, de la part du ministère des Finances, de celui de l'Énergie et de celui de l'Approvisionnement et des Services, la documentation, la correspondance, les notes de service, les lettres, les courriels, les télécopies, les rapports, les analyses, les recommandations, les conseils, les ententes, les demandes de propositions, les protocoles d'entente et les contrats relativement à des services d'experts-conseils retenus pour faire enquête sur les possibilités en matière d'énergie renouvelable ou étudier l'incidence des projets d'énergie renouvelable sur les tarifs d'électricité du 31 janvier 2003 au 8 juin 2004.

M. Doucet donne avis de motion 109 portant que, le mardi 15 juin 2004, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre les addenda au document d'Énergie NB intitulé *Business Plan and Financial Projection*, daté de mars 2001.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 10 juin 2004 à 10 h.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et moyennant le consentement unanime de la Chambre pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'appel des motions émanant des députés pour ce jour de séance.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

44, *Loi sur les valeurs mobilières*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi sur la restriction des chiens*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Huntjens, appuyé par l'hon. M. Green, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

« le projet de loi 55, *Loi sur la restriction des chiens*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Sherwood prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2004-2005

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration	2 788 000
Développement industriel et entreprises	25 759 000
Aide stratégique	8 600 000
Moins : crédits législatifs	37 000
Votés	37 110 000

PRÊTS ET AVANCES

<i>Loi sur le développement économique, Commission de l'aménagement agricole et la Loi sur le développement des pêches</i>	50 000 000
--	------------

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2004-2005

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Entreprises Nouveau-Brunswick	1 000
STOCKS	
Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

44, *Loi sur les valeurs mobilières.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 89 (28 mai 2004).